

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2022-2023



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°45 - publié le 31 mai 2023



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°19

Réunion du 30/05/2023

Président : M. Laurent JULIEN.

Présents : Marie-Noël FLANDIN, Gérard FANTIN, Jean Marie PION.

Mail : reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 59

Match n°24536434, O Ruoms / Salaise Rhodia, Seniors D1 du 21/05/2023

Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'équipe de O. Ruoms sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Salaise Rhodia pour le motif suivant : « Ces joueurs sont susceptibles d'être plus de 3 joueurs à avoir joué plus de 7 rencontres officielles avec une équipe supérieure du club de Salaise Rhodia lors des 5 dernières journées de championnat »

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de O. Ruoms confirmée par courriel le 22/05/2023 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

« Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche, Auvergne Rhône-Alpes, Loire, et coupe de France ».

Après vérification des feuilles de matchs des équipes supérieures de O. Salaise Rhodia (Séniors R1, coupe de France et coupe Laura Foot) Aucun joueur n'a participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure :

En conséquence, la commission rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le comte de Ruoms sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.





DOSSIER N° 60

Match n° 24533709, A.C.E Fc 1 / Crest Aouste 2, Seniors D 3 poule C du 14/05/2023

Evocation du club de FC Turquoise reçu par courriel en date du 15/05/2023 sur la participation de l'**arbitre assistant** OUAKOLO Rayan, licence n° 2544809223 de A.C.E. Fc au motif que ce licencié lors de la rencontre du 14/05/2023 était en état de suspension.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier..

Considérant que l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District précise les cas où la commission compétente peut user de son droit évocation, à savoir :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match, **en tant que joueur**, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ,
- D'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert,
- D'infraction définie à l'article 207 des règlements Généraux de la FFF.

Considérant que la réclamation évoquée par le club de FC Turquoise n'entre dans aucun cas ci-dessus, la commission rejette la réclamation pour la dire non fondée donc irrecevable.

Le compte de FC Turquoise sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION





COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°18

Réunion du 30/05/2023

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

COUPE DE FRANCE :

La commission invite tous les Clubs désirant s'engager pour la COUPE DE FRANCE 2023/2024 à s'inscrire auprès de la LauRaFoot avant le 24 Juillet 2023 dernier délai.

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps imparti. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

INFORMATION IMPORTANTE AUX CLUBS : Tous les clubs ne désirant pas renouveler l'engagement d'une équipe, ou souhaitant faire une entente avec un autre club ainsi que les équipes qui étaient en sommeil et voulant reprendre leur activité sont priés d'informer la commission **avant le 30 juin.**

Pour les montées et descentes : AUCUNE information ne sera donnée avant d'avoir finalisé les calculs de points définitifs du statut de l'arbitrage, du statut des éducateurs et du barème de pénalisation. En effet la prise en compte de ces données est primordiale pour le calcul final.

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.

En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.





Vous trouverez en bas de ce PV le tableau des montées et des descentes pour la saison 2022/2023

RAPPEL AUX CLUBS

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

| Catégories | Horaire Légal | Plages Autorisée |
|---------------------------|------------------|-----------------------------|
| Séniors G Lever de rideau | Dimanche 13h00 | Dimanche entre 12h et 14h |
| Séniors G | Dimanche 15h00 | Dimanche entre 14h et 15h30 |
| Séniors F ou G | Samedi 20h00 (1) | Voir règlement |

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'heure. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.





COUPES RENÉ GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Les demi-finales de la coupe Xavier BOUVIER se déroulera le **07 Mai 2023**

Les demi-finales de la coupe René GIRAUD, il aura lieu le **07 Mai 2023**

Celles-ci se dérouleront sur 2 sites différents qui seront communiqués aux Clubs concernés dans les plus brefs délais.

REFERENT D1 ET D2

Responsable : Éric THIVOLLE

Avec la qualification de certaines équipes en Coupe Xavier Bouvier des modifications de calendrier sont à envisager en D2 Poule A.

REFERENT D3

Responsable : BRUYAT Pascal

REFERENT D4 ET D5

Responsable : Bernard DELORME

Concernant les ententes de Clubs, le District n'a plus la main dessus. Les Clubs doivent faire le nécessaire via **Footclubs** en cliquant sur organisation puis « vie des clubs ».

Comme la saison dernière, la catégorie D5 se jouera en 2 phases : Accession et Challenge.

Une équipe a été rajoutée en Poule G, la poule passant de 6 à 7 journées.

Quelques modifications ont également été faites afin d'équilibrer les poules.

Pour rappel, un report de match ne peut pas être accepté à cause d'un manque d'effectif d'une équipe.

FMI ET DELEGUES

Responsable : Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.





DEMANDE DE DELEGUES

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.

Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégué.

VETERANS

Responsable : FOUYAT Camille

Si vous envisagez d'inscrire une équipe vétérans pour la saison 2023/2024 vous pouvez joindre FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Félicitations pour cette deuxième phase ! Vous recevrez prochainement un mail à l'attention des responsables vétérans pour faire le point pour la saison prochaine.

Si vous souhaitez engager une nouvelle équipe pour 2023/2024 merci de déjà prendre contact avec la responsable vétérans.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable : Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus.

Le tirage de la coupe **Paul Gateaud** a été effectuée : la Coupe se déroulera en match aller/retour.
Point de règlement : en cas d'égalité à l'issue des deux rencontres une séance de tir aux buts départagera les équipes. Les matchs retours apparaîtront au fur et à mesure de la compétition.

La première journée de coupe aura lieu le 10 février 2023. Les matchs sont consultables sur le site du district. Merci de bien contrôler les heures et jours suivant les disponibilités de vos installations.
Le tirage des ½ finales aller et retour a été effectué par Michel Pommier.

- **FL Guilherand G1 – Chabeuil FC 1**

Le jeudi 13 avril 2023 à 19h30 au Combes pour le match aller.

- **Chabeuil FC 1 - FL Guilherand G1**





Le vendredi 28 avril 2023 à 21h15 à Chabeuil pour le match retour.

- JS Livron 3 – AS Veore Montoison

Le mardi 11 avril 2023 à 20h30 à Livron pour le match aller.

- AS Veore Montoison - JS Livron 3

Le lundi 24 avril 2023 à 20h30 à Etoile sur Rhône pour le match retour.

La finale aura lieu le samedi 03 juin à Romans sur Isère.

Attention des modifications ont été effectuées sur les matchs de championnat.

Merci de consulter le calendrier.

TABLEAU DES MONTÉES / DESCENTES 2022-2023

D1

| | | | | | | | | | |
|---------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Début de saison | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 |
| Descentes de R3 | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| Montées en R3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Descentes en D2 | 2 | 3 | 4 | 5 | 5 | 5 | 6 | 5 | 6 |
| Montées de D2 | 4 | 4 | 4 | 4 | 3 | 3 | 3 | 2 | 2 |
| Total fin de saison | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 13 | 13 | 14 | 14 |

D2

| | | | | | | | | | |
|---------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Début de saison | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 |
| Descentes de D1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 5 | 5 | 6 | 5 | 6 |
| Montées en D1 | 4 | 4 | 4 | 4 | 3 | 3 | 3 | 2 | 2 |
| Descentes en D3 | 5 | 6 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 9 |
| Montées de D3 | 6 | 6 | 6 | 6 | 5 | 5 | 4 | 4 | 4 |
| Total fin de saison | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 |
| Descentes en D4 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| Montées de D4 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 8 | 8 | 7 |
| Total fin de saison | 48 | 48 | 48 | 48 | 48 | 48 | 48 | 48 | 48 |

D4

| | | | | | | | | | |
|---------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Début de saison | 72 | 72 | 72 | 72 | 72 | 72 | 72 | 72 | 72 |
| Descentes de D3 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| Montées en D3 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 8 | 8 | 7 |
| Descentes en D5 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 15 | 16 | 16 | 17 |
| Montées de D5 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| Total fin de saison | 72 | 72 | 72 | 72 | 72 | 72 | 72 | 72 | 72 |

D5

| | | | | | | | | | |
|-----------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Descentes de D4 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 15 | 16 | 16 | 17 |
| Montées de D5 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N°40

RENOUVELLEMENT DU DOSSIER ARBITRE POUR LA SAISON 2023/2024 (ADULTE & JEUNES)

La Commission Départementale de l'Arbitrage informe les arbitres et les clubs que **le dossier de renouvellement** pour la saison 2023/2024 est disponible (uniquement par téléchargement) sur le site internet du District dans la rubrique « Document / Document Arbitrage ».

Pour les arbitres âgés de moins de 18 ans (au 1er juillet 2023)

Vous devez compléter le questionnaire santé arbitre mineur (voir ci-dessous) et le renvoyer dûment rempli avec l'ensemble des documents demandés pour votre dossier de renouvellement.

- DROIT A L'IMAGE ARBITRE MINEUR
- AUTORISATION PARENTALE ARBITRE MINEUR
- FICHE INDIVIDUELLE ARBITRE MINEUR
- QUESTIONNAIRE SANTÉ ARBITRE MINEUR

Nous vous rappelons que si le questionnaire n'est pas correctement complété, votre dossier sera renvoyé. En cas de réponses positives « OUI », un DOSSIER MÉDICAL ARBITRE sera alors exigé.

Pour les arbitres âgés de 18 ans à 34 ans (au 1er juillet 2023)

Les arbitres âgés de 18 ans à 34 ans sont soumis à la même procédure que les joueurs majeurs concernant l'examen médical (dossier médical arbitre « DMA » tous les 3 ans et questionnaire pour les deux autres années).

Les arbitres dont le dossier médical a été validé en 2021/2022 ou 2022/2023 rempliront un simple questionnaire de santé « QS-SPORT » pour la saison 2023/2024, à condition que toutes les réponses indiquées soient négatives « NON ».

Si au moins une réponse « OUI », vous devrez fournir un DOSSIER MÉDICAL ARBITRE.

L'échographie cardiaque doit être réalisée au moins une fois au cours de sa carrière d'arbitre. Sans la réalisation de votre échographie cardiaque, votre dossier ne pourra pas être validé et aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Pour ceux qui n'ont pas encore réalisé cet examen, vous devrez le joindre avec le dossier médical.

- DROIT A L'IMAGE ARBITRE MAJEUR
- FICHE INDIVIDUELLE ARBITRE MAJEUR
- QUESTIONNAIRE SANTÉ ARBITRE MAJEUR





Pour les arbitres âgés de 35 ans et plus (au 1er juillet 2023)

Vous devez remplir un dossier médical arbitre « DMA ».

L'échographie cardiaque doit être réalisée au moins une fois au cours de sa carrière d'arbitre. Sans la réalisation de votre échographie cardiaque, votre dossier ne pourra pas être validé et aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Un test à l'effort doit obligatoirement être réalisé dans l'année de vos 35 ans et au-delà tous les 5 ans. Ce test doit obligatoirement être joint avec le dossier de renouvellement (aucun délai de rigueur ne sera accordé).

- DOSSIER MÉDICAL ARBITRE
- DROIT A L'IMAGE ARBITRE MAJEUR
- FICHE INDIVIDUELLE ARBITRE MAJEUR

Quelques conseils pour remplir votre dossier médical :

Bien prendre connaissance du tutoriel disponible en téléchargement ci-dessous afin de remplir correctement votre dossier. Veillez à n'oublier aucun champ du formulaire. (Attention à ne pas compléter le tutoriel à la place du fichier original du dossier médical)

- Tutoriel à télécharger – Comment remplir son dossier médical arbitre

Merci de veiller à remplir uniquement les informations vous concernant.

Exemple : Si vous avez seulement le dossier médical à compléter, merci de ne pas nous renvoyer le questionnaire santé.

Soyez vigilant à ne pas confondre les questionnaires de santé : il en existe un pour le moins de 18 ans et un pour les 18 à 34 ans.

Une fois le dossier complet, il conviendra de le DÉPOSER sous pli confidentiel directement au siège du District ou l'envoyer uniquement PAR VOIE POSTALE (confidentialité des informations) à l'adresse suivante :

**District Drôme-Ardèche de Football
À l'attention de la commission médicale
101, rue du 8 Mai 1945
07500 GUILHERAND-GRANGES**

Pour être libéré de ces contraintes administratives ainsi que pour le bon fonctionnement des désignations concernant le début de saison, nous vous invitons à faire cette démarche le plus tôt possible (**déla****i de rigueur fixé 15 août 2023**).

Enfin, nous vous rappelons que la demande de licence arbitre doit être faite par le club d'appartenance sur le logiciel « footclubs ».

Concernant les arbitres indépendants, la demande de licence doit être effectuée directement auprès de la Ligue.





Pour information, la demande de licence peut être effectuée de façon dématérialisée (case à cocher par votre club d'appartenance) **avant le 31 août 2023, délai de rigueur.**

Nous vous rappelons que votre licence doit obligatoirement être validée pour participer aux tests physiques de début de saison. A défaut, vous ne serez pas désigné.

Pour toutes questions et/ou renseignements complémentaires, merci de contacter **UNIQUEMENT** :
Nicolas BRUNEL – Président de la CDA – 06 70 31 54 43

ATTENTION ! Dossier complet à retourner avant le 15 Août 2023. Passé ce délai, PERTE D'1 POINT

ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que, comme pour les précédentes années, l'Assemblée Générale des arbitres pour la saison 2023/2024, se tiendra en quatre demi-journées :

- **Le Samedi 02 septembre 2023** :

Matinée pour les D 1, D 2 et Assistant
Après-midi pour les Jeunes Arbitres

- **Le Samedi 09 septembre 2023** :

Matinée pour les D 4
Après-midi pour les D 3 + Rattrapage
Les lieux restent encore à déterminer.

D'ores et déjà, veuillez réserver la date de votre catégorie et en cas de problème, veuillez contacter UNIQUEMENT Nicolas BRUNEL au 06.70.31.54.43.

CANDIDATURE ARBITRE-ASSISTANT POUR LA SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U18 peuvent faire acte de candidature jusqu'au **vendredi 30 juin 2023 (délai de rigueur)** en envoyant un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche@fff.fr et à arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Bien entendu, toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A. Les candidats retenus seront affectés dans la catégorie des Arbitres-Assistants spécifiques du District « District Assistant 2 » pour la saison sportive 2023/2024.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour changement de vos coordonnées, que ce soit adresse postale, N° de téléphone ou adresse mail, vous devez faire un courriel **UNIQUEMENT** à la boîte Mail de la **Commission Départementale en Arbitrage** et non ailleurs : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

RÉUNION POUR LE CLASSEMENT DE FIN DE SAISON 2022/2023





La C.D.A. se réunira le Lundi 19 juin 2023 au Siège du District, pour effectuer le classement de fin de saison.

RÉUNION DE L'UNAF

Compte-rendu de la réunion du 22 mai 2023 en Visio

Présents : BERGERON Alexis, BERGONZI Jean François, BOUDIKIAN François, DUTRIEUX Benoit, FALAISE Mathias, FERREIRA David, PERDRIOLE Raphaël, VIALLET Roland et VINCENT Jean Claude.

Excusés : BOUCHARD Amandine, BRET Vincent, CHABBAT Maurice, CHAZALON Emilien, KLEIN Frédéric, KUHN Yves, MARLHIN Alexandre, MOUSTIER Benjamin et MLYNARCZYK Adrien.

Début de la séance à 20h00

- Mots du président de la Section 26/07 :

- 109 adhésions à ce jour,
- Proposition des futurs tarifs 2023/2024 : 46 € pour les adultes, 39 € pour les jeunes et 31 € pour les sympathisants (gratuit pour les – de 15 ans),
- Inscription possible sur le site pour la prochaine saison à partir du 1^{er} juillet 2023.

- Points sur :

- Inauguration du stade de Crest le 11 juin 2023 au nom de Johan Hamel,
- Une sortie pour les adhérents : visite du club + match de l'Olympique Lyonnais en début de saison prochaine,
- Service juridique : Benoit DUTRIEUX est remplacé jusqu'à la fin de saison par Raphaël Perdriole à la commission de discipline, en accompagnement des arbitres.
- Préparation des prochaines Assemblées Générales des Arbitres 2023/2024 des 02 et 09 septembre 2023 (lieu à confirmer).

- Temps d'échanges.

Fin de la séance à 21h15.

COURRIERS DES ARBITRES

- **HATTACH Imad** : Courriel nous adressant son rapport sur les intempéries de sa rencontre seniors D 2 du 28/05/2023 l'obligeant à arrêter celle-ci. Lu et noté.
- **MOREIRA Mathis** : Courriel nous informant de son désir d'arrêter l'arbitrage. Lu et noté.
- **SEDDOUGUI Fouad** : Courriel nous adressant une feuille de match papier (problème de tablette) de sa rencontre seniors D1 du 28/05/2023. Lu et noté.

Président

Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire

Jean-Baptiste RIPERT

